



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : B.Y/REG/CAM/23/01/26

Révision N° : 01

Contrôle réglementaire de **CAMION CITERNE A EAU.**

Client :SGTM
Lieu d'intervention :AGADIR
Projet :AEROPORT AL MASSIRA
Date d'intervention : 17/01/2026

1. OBJET:

Objet de la mission

2. REGLEMENTATION

Les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou des machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques sont soumis aux textes réglementaires ci –après :

- Loi n° 65-99 relative au code du travail promulguée par le dahir n° 01-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) notamment son article 287 ;
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Jourada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code de travail.
- Décret n° 2-12-236 du 21 Moharrem 1435 (25 novembre 2013) : fixant les conditions d'utilisation d'appareils ou de machines susceptibles de porter atteinte à la santé des salariés ou de compromettre leur sécurité ;
- Arrêté du ministre du travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Jourada II 1439 (15 mars 2018) : déterminant les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou de machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu

3. DONNEES DE VERIFICATION

Inspecteur	Equipe S2G
Compte rendu de fin de visite	Fait par Equipe S2G
Lieu d'intervention	AEROPORT AL MASSIRA
Date d'intervention	17/01/2026
Date de la dernière vérification	NA
Date de la prochaine vérification	16/01/2027
Type de vérification	Contrôle périodique réglementaire

Légende /abréviation :

- A : Applicable
NA : Non Applicable
C : Conforme
NC : Non Conforme

S2G TEST INDUSTRIEL SARL
Central Park 1ère étage Bureau N° 21
3ème Etage Bureau N° 21
Mohammedia (2)



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : B.Y/REG/CAM/23/01/26

Révision N° : 01

4. IDENTIFICATION DE LA MACHINE :

Désignation	CAMION CITERNE A EAU
Constructeur	ISUZU
Type	FVR34P
Code interne	51525
N° série	CG9FVR34PNSGE2244

5. EXAMEN DOCUMENTAIRE

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Carnet de maintenance	A	C	
Affichage divers (plaque constructeur)	A	C	
Consignes de securit et d'utilisation	A	C	
Déclaration de conformité/marquage CE ou autre	A	C	
Notice d'installation et d'utilisation	A	C	
Notice d'instruction	A	C	
Rapport de vérification	N/A		

6. EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIEL

a- Vérification visuelle de l'état physique du matériel

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Etat de propreté		C	
Stabilité de la machine sur son bâtis		C	
Fixation des éléments de protection		C	
Etat des matériaux		C	
Etat des filtres et des échappements		C	
Etat des liaisons et raccordement électriques		C	
Etat des liaisons et raccordement hydrauliques et pneumatiques		C	



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : B.Y/REG/CAM/23/01/26

Révision N° : 01

b- Vérification des éléments fonctionnels

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Dispositifs de protection		C	
Bruits		C	
Vibration		C	
Température		C	
Chocs	NA		
Dispositifs d'arrêt automatique		C	
Dispositifs d'actionnement volontaire		C	

c- Vérification des réglages et des jeux

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Niveau des fluides		C	
Pression d'air		C	
Etat des ressorts (freinage, embrayage...)		C	
Appréciation des jeux anormaux dans les organes mécaniques de commande	NA		
L'état des pièces d'usure (garniture de freins et d'embrayage)		C	
Réglage des fins de courses		C	

d- vérification de l'état des indicateurs

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Manomètre	A	C	
Thermomètre	A	C	
Tachymètre	A	C	
Dispositifs de signalisation	A	C	



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : B.Y/REG/CAM/23/01/26

Révision N° : 01

6 - SYNTHESE DES OBSERVATIONS :

7- CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATION :**satisfaisant**

Ce camion est en état. Il peut être mis en service.

NOM ET VISA DU VERIFICATEUR

Equipe S2G

Le 17 jan 26

VISA DE DIRECTION

